



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

---

Animateur : M. MOZGALA  
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,  
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS  
Excusés : Mme LEBLOND,  
M. BEZIA

---

### PV du 16 septembre 2025

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

#### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



### **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

#### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

### **FORFAITS AVISÉS**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

## **DELEGATIONS**

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE**

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.



### **Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON**

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 26 au 28 septembre 2025 inclus.

### **Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES**

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY-SOUS-SENART**

Fermeture du stade Alain Mimoum jusqu'à fin septembre 2025.

### **Courriel de la Mairie de PARAY-VIEILLE-POSTE**

Fermeture du terrain N° 2 Stade Pierre de Coubertin le samedi 20 septembre et dimanche 21 septembre 2025.

## **COUPES**

**Le TIRAGE a eu lieu le 16 septembre 2025 à 18h30  
Au District - Institut Gaston Villadier**

**SENIORS ESSONNE  
SENIORS DISTRICT  
VETERANS (Exempt : ST CHERON)  
+ 45 ANS**

**A jouer le 28 septembre 2025 à l'horaire officiel**

**CD Présent : M. LEHMANN**

**Clubs Présents : COUDRAYSIEN FC, FLEURY 91 FC, JEUNESSE ETAMPOISE, LES VIEUX DU FOOT, MNVDB FC et ST MICHEL FC 91.**

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat.

## **CALENDRIERS**

### **Seniors**

Extranet LPIFF de BALLAINVILLIERS AS en date du 12 septembre 2025

nous informant du désengagement de sa deuxième équipe Seniors évoluant en D5/A.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.



Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe du District.

Courriel de ST GERMAIN LES ARPAJON en date du 10 septembre 2025

demandant l'engagement d'une deuxième équipe Seniors.

La Commission engage cette équipe en D5/A.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe participera à la Coupe du District Seniors.

La rencontre n° 53713947 \* ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / SO VERTOIS 1 du 21 septembre 2025 est reportée à une date ultérieure.

### **U14**

Notification extranet LPIFF de BOUSSY-QUINCY FC en date du 16 septembre 2025

nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4/E.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Notification extranet LPIFF d'ETAMPES FC en date du 16 septembre 2025

nous informant du désengagement de sa troisième équipe U14 évoluant en D4/B.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Courriel et notification Extranet LPIFF de TREMLIN FOOT en date des 13 et 15 septembre 2025

demandant l'engagement d'une troisième équipe U14.

La Commission engage cette équipe en D4/A.

Voir le nouveau calendrier.

La rencontre n° 54591524 \* TREMLIN FOOT 3 / VIGNEUX FCO 3 du 20 septembre 2025 est reportée à une date ultérieure.

### **U16**

Courriel et extranet LPIFF de BRUNOY FC en date du 15 septembre 2025

nous informant du désengagement de sa troisième équipe U16 évoluant en D4/A.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

### **U18**

#### **D3/C**

Suite aux nombreux désengagements en U18 D3 poule C :

- L'équipe de TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 en D3/A remplace TROIS VALLEES FC 2 en D3/C.

- L'équipe de GIF SFOC 1 en D3/B passe en D3/C.

La rencontre n° 54577029 \* GIF SFOC 1 / EVRY FC 3 du 21 septembre 2025 est reportée à une date ultérieure.

En accord avec le Comité Directeur.

Voir les nouveaux calendriers en U18 D3.



Courriel de LONGJUMEAU FC en date du 16 septembre 2025 nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U18 évoluant en D3/C. Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Courriel d'ORSAY BURES FC en date du 11 septembre 2025 nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U18 évoluant en D3/C. Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Courriel de TROIS VALLEES FC en date du 15 septembre 2025 nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U18 évoluant en D3/C. Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

### **Vétérans**

Courriel de SACLAS MEREVILLE US en date du 15 septembre 2025 demandant l'engagement d'une troisième équipe Vétérans. La Commission engage cette équipe en D4/B. Voir le nouveau calendrier.

### **+45 ans**

Courriel d'ORSAY BURES FC en date du 11 septembre 2025 demandant à changer de poule. La Commission ne peut accéder à votre demande.

### **+55 ans**

Courriel de LISSOIS FC en date du 15 septembre 2025 nous informant du désengagement de son équipe +55 ans évoluant en Poule C. Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers. Cette équipe est retirée du Challenge +55 ans.

Reprise du dossier.

Courriel et notification Extranet LPIFF de MILLY GATINAIS FC en date du 5 septembre 2025 demandant l'engagement d'une équipe +55 ans.

Suite au désengagement de LISSOIS FC, la Commission engage cette équipe en poule C à la place de LISSOIS FC.

Cette équipe participera au Challenge +55 ans.

La rencontre n° 54575096 \* TOURNELLES CONCY 6 / MILLY GATINAIS FC 6 du 21 septembre 2025 est reportée à une date ultérieure.



## HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

### DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

#### Seniors F à 11

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 16h00, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>WISSOUS FC</u> Seniors F à 11 * D1	18h00	Accord de la Commission.
--	-------	--------------------------

#### Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>BALLANCOURT FC</u> Seniors D5/A	12h30	<b>Refus de la Commission.</b>
---------------------------------------	-------	--------------------------------

**Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.**

<u>BRUNOY FC</u> Seniors D5/B	14h00	Accord de la Commission.
----------------------------------	-------	--------------------------

<u>GRIGNY FOOTBALL 91</u> Seniors D4/B	au parc des Sports et Loisirs N° 1 (terrain synthétique)	Accord de la Commission.
---	--	--------------------------

<u>JEUNESSE ETAMPOISE</u> Seniors D2/B	16h00	Accord de la Commission.
---	-------	--------------------------



## U14

**Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :**

### COUDRAYSIEN FC

U14 D4/B

au stade Robert Dautier N° 1 (terrain en herbe)

**Accord de la Commission.**

### GIF SFOC

U14 D3/B

14h30

**Accord de la Commission.**

### GRIGNY FOOTBALL 91

U14 D1

au parc des Sports et Loisirs N° 1 (terrain synthétique)

U14 D3/A

au stade Jean Miaud N° 2 (terrain synthétique)

**Accord de la Commission.**

### ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT

U14 D4/C

au stade Charles Vezard (terrain en herbe)

**Accord de la Commission.**

## U16

**Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :**

### BIEVRES AC

U16 D4/C

14h30

**Accord de la Commission.**

### GRIGNY FOOTBALL 91

U16 D4/A

13h30

**Accord de la Commission.**

au stade Jean Miaud N° 2 (terrain synthétique)

### JEUNESSE ETAMPOISE

U16 D4/A

14h00

**Accord de la Commission.**

U16 D4/D

12h00

**Accord de la Commission.**

## **CHAMPIONNAT SENIORS**

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**ST GERMAIN SAINTRY 1 / EVRY COURCOURONNES 1 \* D3/A du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.



**Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**BRUNOY FC 2 / VILLEBON SPF 1 \* D5/B du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

**Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**STE GENEVIEVE FC 4 / LONGJUMEAU FC 2 \* D3/B du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (disponibilité du terrain) pour jouer à 17h00.

**Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**VILLEMOSON FC 1 / ATHIS-MONS USO 2 \* D5/C du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U18 à 14h00) pour jouer à 16h00.

**Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs**

**VAL YERRES CROSNE 3 / MASSY 91 FC 2 \* D3/A du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (manifestation) pour jouer à 16h00 au stade Pierre Mollet N° 2 (terrain synthétique).

**Match n° 53711538 du 21 septembre 2025**

**EPINAY ATHLETICO FC 1 / PARAY FC 2 \* D2/A**

Arrêté de fermeture de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 53712326 du 21 septembre 2025**

**SACLAS MEREVILLE US 1 / ITTEVILLE-BALLANCOURT ENT 1 \* D3/B**

Courriel de SACLAS MEREVILLE US.

La Commission maintient la rencontre le 21 septembre 2025 à 15h00.

**Match n° 53715452 du 21 septembre 2025**

**LISSOIS FC 2 / SACLAS MEREVILLE US 2 \* D5/C**

Courriel de SACLAS MEREVILLE US.

La Commission maintient la rencontre le 21 septembre 2025 à 14h00.

**CHAMPIONNAT CDM**

**Match n° 53716797 du 21 septembre 2025**

**OLLAINVILLE AS 5 / BOISSY FC 91 5 \* D2**

Demande d'OLLAINVILLE AS d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer au stade Albert Batteux N° 2 à BOISSY SOUS ST YON (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

Le match retour (n° 53716837) se jouera le 22 mars 2026 à OLLAINVILLE.

**Match n° 53716801 du 21 septembre 2025**

**STE GENEVIEVE FC 5 / ST CHERON ES 5 \* D2**

Courriel de STE GENEVIEVE FC.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



## CHAMPIONNAT U14

### **500582 – MENNECY CS (D4/E)**

Reprise du dossier.

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale de Discipline du 30 avril 2025 qui donne DEUX (2) matchs ferme de suspension de terrain à l'équipe 3 de MENNECY CS en U14 D4 à compter du 30 mai 2025.

La Commission demande au club de MENNECY CS de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du 30 septembre 2025, 12h00, pour les deux premières rencontres de championnat à domicile de la saison 2025/2026 :

**Match n° 54605037 : MENNECY CS 3 / MORSANG SUR ORGE FC 1 du 4 octobre 2025**

**Match n° 54605047 : MENNECY CS 3 / BOUSSY-QUINCY FC 2 du 11 octobre 2025**

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**SOISY SUR SEINE AS 1 / IGNUY AFC 1 \* D3/A du 20 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**COUDRAYSIEN FC 2 / EPINAY SUR ORGE SC 3 \* D4/B du 20 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Dautier N° 1 (terrain en herbe).

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**ST VRAIN FC 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 \* D4/C du 20 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Charles Vezard (terrain en herbe).

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel des ULIS CO**

**ULIS CO 3 / BONDOUFLE AMC 2 \* D4/B du 20 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 11h30.

### **Match n° 53722843 du 20 septembre 2025**

**ULIS CO 1 / VIRY CHATILLON ES 1 \* D1**

Reprise du dossier.

Courriel des ULIS CO en date du 21 août 2025 indiquant le prêt d'un terrain de repli (installations de MNVDB).

La Commission reste en attente de l'attestation du propriétaire des installations et rappelle au club des ULIS CO de lui transmettre l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 19 septembre 2025, 12h00.



**Match n° 53722983 du 20 septembre 2025**

**PALaiseau US 2 / BRETIGNY FCS 3 \* D2/A**

Demande de PALaiseau US de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de BRETIGNY FCS.

La Commission maintient la rencontre à 14h00.

**Match n° 53722985 du 20 septembre 2025**

**EPINAY ATHLETICO FC 1 / RIS ORANGIS US 2 \* D2/A**

Arrêté de fermeture de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 53723182 du 20 septembre 2025**

**DOURDAN SPORTS 1 / PARAY FC 1 \* D2/B**

Demande de DOURDAN SPORTS de changements d'horaire via Footclubs.

Refus de la Commission, au vu du motif invoqué (tournoi).

La Commission maintient la rencontre à 15h30.

**Match n° 53723320 du 20 septembre 2025**

**ATHIS-MONS USO 1 / ETAMPES FC 1 \* D3/A**

Demande d'ATHIS-MONS USO de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.

**Match n° 54604723 du 20 septembre 2025**

**PARAY FC 3 / BOUSSY-QUINCY FC 1 \* D4/B**

Courriel de la Mairie de PARAY et courriel de PARAY FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 554604000 du 20 septembre 2025**

**ST CHERON ES 1 / MAROLLES US FC 1 \* D4/D**

Courriel de ST CHERON ES en date du 16 septembre 2025 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de ST CHERON ES 1.

**Match n° 53722850 du 4 octobre 2025**

**ULIS CO 1 / STE GENEVIEVE FC 1 \* D1**

Reprise du dossier.

Courriel des ULIS CO en date du 21 août 2025 indiquant le prêt d'un terrain de repli (installations de MNVDB).

La Commission reste en attente de l'attestation du propriétaire des installations et rappelle au club des ULIS CO de lui transmettre l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 19 septembre 2025, 12h00.

**Match n° 53722859 du 11 octobre 2025**

**ULIS CO 1 / FLEURY FC 91 2 \* D1**

Reprise du dossier.

Courriel des ULIS CO en date du 21 août 2025 indiquant le prêt d'un terrain de repli (installations de MNVDB).



La Commission reste en attente de l'attestation du propriétaire des installations et rappelle au club des ULIS CO de lui transmettre l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 19 septembre 2025, 12h00.

### CHAMPIONNAT U16

#### Demande de changement de terrain via Footclubs

##### **IGNY AFC 1 / BENFICA YERRES 1 \* D4/B du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

#### Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

##### **VILLEMORISSON FC 1 / LISSOIS FC 1 \* D4/D du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

#### Demande de changement d'horaire via Footclubs

##### **BIEVRES AC 1 / MAROLLES US FC 1 \* D4/C du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (horaire particulier) pour jouer à 14h30.

#### Match n° 54582741 du 21 septembre 2025

##### **BOISSY FC 91 1 / RIS ORANGIS US 3 \* D4/B**

Demande de BOISSY FC 91 de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

### CHAMPIONNAT U18

#### Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

##### **VAL YERRES CROSNE 2 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 \* D1 du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

#### Match n° 54576712 du 5 octobre 2025

##### **ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / COUDRAYSIEN FC 1 \* D3/B**

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement de date via Footclubs.

Refus d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE et de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 5 octobre 2025 à 15h30.

#### Match n° 54577026 du 21 septembre 2025

##### **MILLY GATINAIS FC 1 / BALLANCOURT/ITTEVILLE ENT 1 \* D3/C**

Courriel de MILLY GATINAIS FC en date du 16 septembre 2025 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de MILLY GATINAIS FC 1.



## CHAMPIONNAT VETERANS

### Demande de changement de terrain via Footclubs

**VILLEMORISON FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 \* D2/A du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade des Erables (terrain synthétique).

**+45 ANS**

### Demande de changement de terrain via Footclubs

**BONDOUFLE AMC 4 / OLLAINVILLE AS 4 \* Poule B du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Henri Marcille N° 2 (terrain synthétique).

### Demande de changement de terrain via Footclubs

**VILLEMORISON FC 4 / TOURNELLES CONCY 4 \* Poule E du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade des Gardes Messiers (terrain stabilisé).

### Match n° 54570764 du 21 septembre 2025

**MORANGIS CHILLY FC 4 / FLEURY FC 4 \* Poule A**

Courriel de MORANGIS CHILLY FC.

La Commission maintient la rencontre le 21 septembre 2025 et reporte les deux rencontres +55 ans.

### Match n° 54571075 du 21 septembre 2025

**WISSOUS FC 4 / VILLABE ETS 4 \* Poule B**

Demande de WISSOUS FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de VILLABE ETS par courriel.

Au vu du motif invoqué (manque de terrains), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### Match n° 54571992 du 21 septembre 2025

**VAL YERRES CROSNE 4 / COUDRAYSIEN FC 4 \* Poule D**

Demande de VAL YERRES d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer au stade Robert Dautier N° 1 au COUDRAY MONTCEAUX (terrain en herbe).

Accord de la Commission.

Le match retour (n° 54572032) se jouera le 22 mars 2026 à CROSNE.

**+55 ANS**

### Demande de changement de terrain via Footclubs

**MNVDB FC 6 / ST MICHEL FC 91 6 \* Poule B du 21 septembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade du Moulin 2 (terrain synthétique).



**Match n° 54574202 du 21 septembre 2025**

**MORANGIS CHILLY FC 6 / PAYS LIMOURS ENT 6 \* Poule A**

Courriel de MORANGIS CHILLY FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure, en raison de l'occupation des terrains.

**Match n° 54575093 du 21 septembre 2025**

**AIR France PARIS AS 6 / VILLEMOISSON FC 6 \* Poule C**

Demande d'AIR France PARIS AS de changement de date via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 54575097 du 21 septembre 2025**

**MORANGIS CHILLY FC 7 / MORSANG SUR ORGE FC 6 \* Poule C**

Courriel de MORANGIS CHILLY FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure, en raison de l'occupation des terrains.